

Cabinet du Directeur

Melun, le 10 janvier 2019

Dossier suivi par :
Service communication
communication.cafmelun@cafmelun.cnafmail.fr
☎ : 01 64 83 74 83 / 01 64 83 74 84

Objet : Revalorisation de la Prime d'activité

Monsieur le Maire,

Le gouvernement a annoncé des mesures exceptionnelles d'augmentation du montant et du nombre de bénéficiaires de la Prime d'activité. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la caisse d'Allocations familiales de Seine-et-Marne informe les allocataires de la Prime d'activité et futurs allocataires concernés. Dans ce cadre, il nous a semblé opportun de partager avec nos partenaires, les principaux éléments d'information concernant les nouvelles modalités et délais d'obtention de la prime d'activité suite à la revalorisation. En complément des démarches que nous avons entreprises pour informer au mieux nos publics, vos services peuvent être des relais utiles auprès des usagers souhaitant faire valoir leurs droits.

- **Le premier changement concerne l'élargissement de la prime à de nouveaux bénéficiaires**

Au niveau national, il est estimé à un million le nombre de ménages supplémentaires qui pourront bénéficier de la prime d'activité grâce à la mesure de revalorisation exceptionnelle. Pour exemple une personne seule, sans enfant devait gagner moins de 1565 € nets par mois pour toucher la Prime d'activité. Depuis la revalorisation, cette personne pourra bénéficier de la Prime d'activité en ayant jusqu'à 1787 € de revenus nets.

Les bénéficiaires actuels de la Prime d'activité n'ont aucune nouvelle démarche à entreprendre. Chaque trimestre, ils continuent à déclarer leurs ressources sur le site www.caf.fr > Espace Mon Compte ou depuis l'application mobile Caf Mon Compte. La Prime d'activité revalorisée sera versée le 5 février. Le nouveau montant sera en ligne dans leur Espace Mon Compte dès la fin du mois de janvier. **En complément nous avons entrepris une campagne sms auprès de nos actuels allocataires pour les en informer, soit 40 959 personnes.**

Pour les usagers ne percevant pas la prime d'activité, depuis le 1^{er} janvier, le simulateur disponible sur le www.caf.fr, tient compte des nouvelles dispositions. Dans le cas où la simulation atteste que le ménage remplit les



Adresse postale :
TSA 34004
77024 MELUN Cedex

0810 25 77 10

Service 0,06 € / mn
+ prix appel

Retrouvez toutes les
informations utiles sur



conditions d'accès, la demande peut ensuite être effectuée sur le site à tout moment, et donner lieu au **premier versement à partir du 5 février pour les demandes déposées d'ici le 25 janvier**. Pour réaliser sa téléprocédure, l'utilisateur aura besoin de son RIB et ses 3 derniers bulletins de salaire. Il n'est pas nécessaire de se déplacer ou d'écrire à la Caf.

- **Le second changement concerne l'augmentation du montant perçu**

Au niveau national, la Prime d'activité bénéficie à 2,8 millions de ménages pour lesquels le montant perçu sera augmenté. Trois types de foyers sont concernés par la hausse de la Prime d'activité :

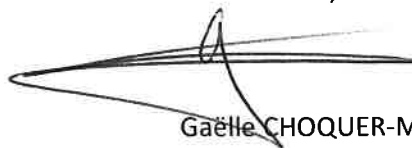
- **une personne seule, sans enfant**, touchant entre le SMIC et 1 560 € de revenus nets, voit le montant de sa Prime d'activité augmenter jusqu'à 90 € par mois, pour atteindre 100 € avec la revalorisation du SMIC ;
- **une personne seule avec un enfant**, touchant entre le SMIC et 2050 € nets voit le montant de sa Prime d'activité augmenter jusqu'à 90 € par mois, pour atteindre 100 € avec la revalorisation du SMIC ;
- **un couple avec deux enfants** dont les deux parents travaillent, l'un touchant le SMIC et l'autre environ 1550 €, voient le montant de leur Prime d'activité augmenter jusqu'à 200 € par mois, sans compter la revalorisation du SMIC.

Je profite également de cette occasion pour vous informer de l'existence de notre blog site <https://cafdeSeineetMarneBlog.wordpress.com>. Ce site internet offre la possibilité à vos services d'être informés des dernières actualités de la Caf, de télécharger nos dépliants et d'y retrouver l'ensemble de nos campagnes de communication.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, je vous remercie par avance de votre contribution dans l'information des publics de votre commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.

La Directrice,



Gaëlle CHOQUER-MARCHAND